

12, bd de Bonne Nouvelle 75010 PARIS  
tel : 01 44 79 31 65 ou 69 - Fax : 01 44 79 31 72  
site internet : [www.sud-travail-affaires-sociales.org](http://www.sud-travail-affaires-sociales.org)  
[syndicat.sud1@sud.travail.gouv.fr](mailto:syndicat.sud1@sud.travail.gouv.fr)

## Communiqué de presse

Contacts presse :

- Marie Pierre Maupoint
- Yves Sinigaglia
- Stéphane Mathon

### **Surveiller et punir au ministère du travail, Quand M.Sapin perd les pédales et se couvre de ridicule!**

*Quand les talons claquent, l'esprit se vide (maréchal Lyautey)*

Michel Sapin, ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social n'y arrive pas avec les agents de son ministère. Et il est bien mal conseillé par les directeurs qu'il n'a pas changé lors de sa nomination.

Pour faire passer ses réformes en force, il menace de sanctions ses agents et demande à la hiérarchie de surveiller les agents récalcitrants.

Un comble pour ce ministre qui se veut être la référence en matière de dialogue social et prône un « ministère du travail fort » !

Le 27 février 2013, le directeur de l'administration générale et de la modernisation des services (DAGEMO) du ministère envoie aux directeurs une note les appelant à sanctionner les agents de contrôle (inspecteurs et contrôleurs du travail) ne remplissant pas l'outil CAP SITERE, outil de saisie de comptes-rendus d'activité. Cet outil est dénoncé par les agents comme un outil de flicage de l'activité individuelle, mettant ceux-ci en concurrence, et source de souffrance au travail.

Au cours des assises nationales du ministère des 21 et 22 novembre 2012, les agents réunis en assemblée générale avaient voté « l'abandon de l'organisation des services par objectifs », de l'individualisation des objectifs et de l'évaluation statistique de l'action de contrôle.

Mais le ministre s'en fiche et appelle clairement aux sanctions disciplinaires : « Vous leur adresserez (aux agents) à cet effet une lettre de rappel. Ce courrier, dont copie sera placée au dossier administratif détenu par la DAGEMO, devra préciser très clairement qu'un refus persistant constituerait un manquement aux obligations de service et appellerait une sanction. », et il continue : « Vous adresserez au plus tard au début du mois d'avril à la DAGEMO, un rapport concernant chaque agent n'ayant pas repris la saisie en exposant la situation, en vue de l'engagement d'une procédure disciplinaire. »

Et pour parfaire le tout, une note confidentielle non datée arrivée dans les services le 15 mars 2013 a été adressée aux directeurs sur la veille sociale : chaque troisième jeudi de chaque mois les directeurs devront faire remonter un questionnaire sur le climat social dans les services.

Les situations individuelles devront être remontées : « Le Ministre souhaite également que les situations individuelles ou collectives des agents susceptibles d'interférer sur le fonctionnement normal de services fassent l'objet d'une communication dans les délais les plus brefs ».

Du jamais vu dans ce ministère ! Jamais les agents n'auront fait l'objet d'autant de menaces et de rappel à l'ordre. Preuve que Michel Sapin n'a pas pris en compte la hauteur du mécontentement dans ses services et tente de passer en force.

**D'un coté les petits bâtons dans les cases, de l'autre le gros bâton contre les agents.**

**Le monologue musclé est de rigueur au ministère**

Paris le 27 mars 2013